

# Dossier de prélèvements de lingettes surfactive zone publique

GARE SNCF PARIS AUSTERLITZ

85 QUAI D'AUSTERLITZ

75013 PARIS



Date de création du dossier :22/10/25

A partir des documents transmis par : le donneur d'ordre

Nom de l'opérateur : Mohamed BERETE

N° de dossier	E7972131-2501
---------------	---------------

# Rapport de contrôle plomb d'empoussièrement surfacique Pendant travaux

Code du travail, art. L. 4121-1 à 3, L. 4531-1 et D. 4152-10 – R. 4412-40 et R. 4412-59

Méthodologie et seuil de concentration de plomb définis par l'arrêté du 12 mai 2009 (Contrôle des travaux en présence de plomb réalisés en application de l'article

L. 1334-2 du Code de la Santé Publique) et la norme NF X 46-032 « Diagnostic plomb – Méthodologie de mesure du plomb dans les poussières au sol »

Guide INRS ED 909 : intervention sur les peintures contenant du plomb – Prévention des risques professionnels Méthodologie test de mesure du plomb dans les poussières sur support.

Désignation du bien	Adresse : Gare d'Austerlitz 85 Quai d'Austerlitz– 75013 PARIS	Etages : RDC, -Zone Publique Type ERP: Gares bailment transit N° UT ..... : NC N° cadastral ..... : NC	
Description générale	Gare d'Austerlitz Bâtiment Transit « zone MGA » Prélèvements à l'intérieur de la zone publique		
Propriétaire ou exploitant	SNCF Gares et CONNEXIONS 16 Avenue d'ivry 75013 75013 PARIS		
CHSCT	Sans objet		
Commanditaire	SNCF Gares et CONNEXIONS 16 Avenue d'ivry 75013 75013 PARIS	Références S.O.	Lettre de commande du : Cahier des charges : S.O.
Diagnostiqueur	Nom, prénom : <b>Mohamed Berete</b> N° certificat de qualification : <b>DTI3923</b> Date d'obtention : <b>27/04/2022</b> Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : <b>DEKRA CERTIFICATION - 5, avenue Garlande - 92220 BAGNEUX</b> Compagnie d'assurance : AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE - 4 rue Jules Lefèvre 75426 PARIS CEDEX N° de contrat d'assurance et date de validité : XFR0050627LI du 01/01/2025 au 31/12/2025 XFR0048625FI du 01/01/2025 au 31/12/2025		
Laboratoire d'analyse	FLASH LAB -1, chemin de Saulxier - 91160 Longjumeau Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr		
Date du diagnostic 21-10-2025	Accompagnateur : Néant Assistant DEP Pôle Travaux	Date du rapport : 22/10/2025	

Ce rapport original de pages ne peut être reproduit sans notre autorisation et ne peut être utilisé de façon partielle.	Diagnostiqueur : <b>Mohamed BERETE</b> <b>Nota</b> : Le technicien ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements.
---	---

## **CONDITIONS DE REALISATION**

### **Locaux visités et non visités**

<b>Liste des locaux non visités</b>	<b>Motif ayant empêché la visite</b>
Tout autre excepté ceux cités dans le rapport	Néant

### **Méthodologie**

#### **Identification du bien objet de la mission**

L'auteur identifie le bien objet de la mission, ainsi que l'ensemble immobilier auquel il appartient. En cas d'ambiguïté, il réalise un croquis afin de situer le bien dans cet ensemble.

#### **Identification des locaux et les travaux prévus**

- **Travaux :** Travaux sur la toiture de la gare à proximité du bâtiment Transit.  
Par local, on entend toute pièce et par extension : appentis, placards, couloirs, halls d'entrée, paliers, parties de cage d'escalier situées entre deux paliers. Le local est désigné selon une appellation non équivoque et non susceptible d'évoluer dans le temps le nom d'usage peut s'avérer insuffisant.
- **Locaux, méthode :**  
L'auteur du constat effectue une visite exhaustive des locaux du bien objet de la mission. Il dresse la liste détaillée des locaux visités. Si des locaux n'ont pas été visités, il en dresse aussi la liste et précise les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été visités.  
Il réalise un croquis lisible de l'ensemble des locaux du bien objet de la mission, visités ou non, et reporte sur le croquis le nom de chaque local.

#### **Méthode de Prélèvement des poussières présentes au sol**

(Application arrête du 12 Mai 2009 et norme NFX 46-032)

Les prélèvements de poussières sont réalisés suite au nettoyage à l'issue des travaux, après un délai d'une heure. Un échantillon est prélevé dans chaque local traité à l'endroit du sol le plus approprié, en fonction des unités de diagnostics ayant fait l'objet de travaux. En cas de revêtements de sol de natures différentes pour un même local, un échantillon est prélevé pour chaque revêtement.

Le prélèvement des poussières au sol est effectué par essuyage d'une surface d'un dixième de mètre carré à l'aide d'une lingette humidifiée ne contenant ni détergent ni plomb. La lingette est passée sur la surface délimitée au moins 2 fois, dont la seconde perpendiculairement à la première, et ce, en utilisant au fur et à mesure, chaque face de la lingette afin de recueillir le maximum de poussière.

Une fois le prélèvement réalisé, la lingette est placée dans un flacon en matériau exempt de plomb et incassable, de taille adaptée à la lingette. Le flacon est ensuite refermé hermétiquement et étiqueté en précisant le numéro d'échantillon, l'adresse du logement, le type de support prélevé et la localisation du prélèvement.

Toutes les précautions d'hygiène sont prises pour éviter l'interférence ou la contamination du prélèvement.

#### **Analyse de la concentration en plomb par un laboratoire compétent**

Le plomb des poussières est dosé après extraction acide (acide chlorhydrique 0,15 N) et action mécanique (agitation manuelle puis 15 minutes dans une cuve à ultrasons) puis après contact 24 heures. Les résultats sont exprimés en microgrammes par mètre carré de surface. Par analogie à l'arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle après travaux

en présence de plomb, **un prélèvement est déclaré positif lorsque sa teneur en plomb est strictement, supérieure à 1000 µg/m<sup>2</sup>**

### **Méthode de prélèvement des poussières présentes sur des supports autres que les sols (Application non normé a but informatif)**

#### Objectif :

Cette partie méthodologique, différente de celle indiquée en 2.2.1 ci-dessus, est issue de besoin de contrôle de dissémination de particule dans divers locaux non concernés par les travaux et sur des supports autres que les sols ou surfaces planes et horizontales. Méthode :

Les supports testés ne correspondant pas à des surfaces tel que défini dans la norme NFX 46-032 ; les résultats de ces analyses qui en sont issus, ne peuvent donc pas être lus, compris avec les mêmes critères et doivent être retranscrits et interprétés différemment. Il a été convenu de procéder de façon identique à la méthode normée à savoir par essuyage de ces supports concernés sur leurs surfaces avec les deux faces de la lingette par support, sans toutefois de notion de surface ni de passage croisé perpendiculaire. De façon identique ensuite, une fois le prélèvement réalisé, la lingette est placée dans un flacon en matériaux exempts de plomb et incassables, de taille adaptée à la lingette. Le flacon est ensuite refermé hermétiquement et étiqueté en précisant le numéro d'échantillon, l'adresse du logement, le type de support prélevé et la localisation du prélèvement.

Toutes les précautions d'hygiène sont prises pour éviter l'interférence ou la contamination du prélèvement.

#### Analyse de la concentration en plomb par un laboratoire compétent

Même type de procédure que dans le paragraphe 2.2.1 à savoir que le plomb des poussières est dosé après extraction acide (acide chlorhydrique 0,15 N) et action mécanique (agitation manuelle puis 15 minutes dans une cuve à ultrasons) puis après contact 24 heures.

Ce résultat recueillis, correspond à la quantification de particules de plomb contenu sur la lingette. **Ce résultat quantifié du laboratoire est exprimés en microgrammes par support (µg/support).**



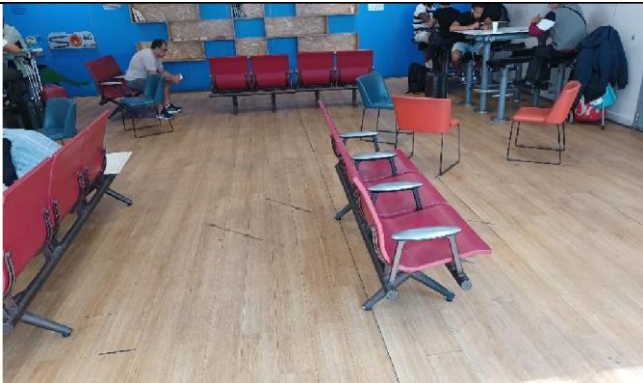
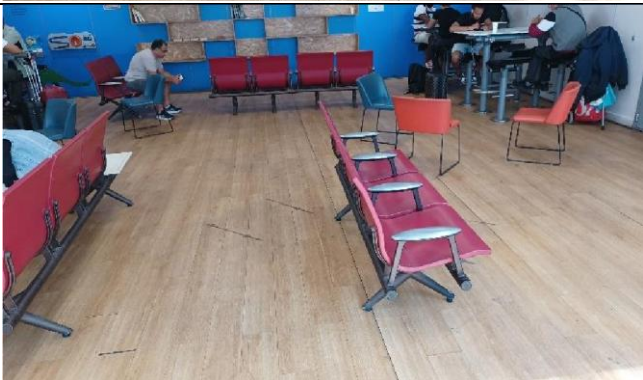
**Nota : La restitution des résultats du laboratoire dans nos tableaux dans le rapport, se fera non pas avec la valeur mesuré par le laboratoire, mais en présence ou absence, si le résultat est supérieur ou égal à la limite de détection (20 µg/support) du laboratoire.**



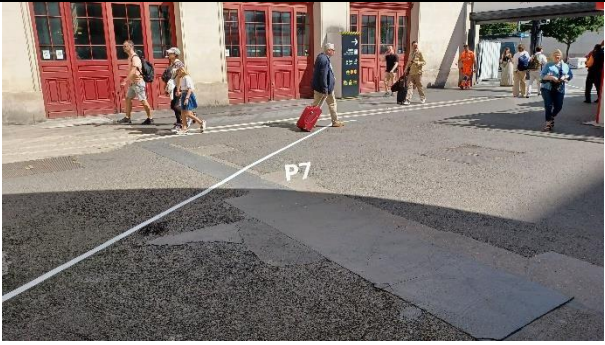


### **Documents fournis par le client ou disponibles le jour de la visite**

#### **Les documents suivants nous ont été remis par le propriétaire (ou son mandataire) :**

- Plans et localisations des prélèvements antérieurs
- Plan de prévention / ICP

## **RESULTATS DETAILLES**

LOCAL	N° de lot de fabrication de la lingette	N° du prélèvement de poussière	Résultats en $\mu\text{m} / \text{m}^2$	Visuel	Zone Public ou travailleur
		TEST	<1,00 $\mu\text{g}/\text{support}$		
Centre de transit - Sol	N° de LOT 0774919122 3	P1	15,2 $\mu\text{g}/\text{m}^2$		Publique
2 Centre de transit - Banc	N° de LOT 0774919122 3	P2	<10,0 $\mu\text{g}/\text{m}^2$		Publique
3 Salon voyageur - Sol	N° de LOT 0774919122 3	P3	14,0 $\mu\text{g}/\text{m}^2$		Publique
4 Salon voyageur - Banc	N° de LOT 0774919122 3	P4	<10,0 $\mu\text{g}/\text{m}^2$		Publique

5 Quai transversal - Sol	N° de LOT 0774919122 3	P5	<10,0 µg/m <sup>2</sup>		Publique
6 Quai transversal - Automate	N° de LOT 0774919122 3	P6	<10,0 µg/m <sup>2</sup>		Publique
7 Cour Seine - Entrée	N° de LOT 0774919122 3	P7	43,2 µg/m <sup>2</sup>		Publique
8 Cour Seine le long de la palissade	N° de LOT 0774919122 3	P8	78,0 µg/m <sup>2</sup>		Publique
9 Cour Seine devant pavillon de l'Horloge	N° de LOT 0774919122 3	P9	76,0 µg/m <sup>2</sup>		Publique

<p>10 Cour Seine entrée métro</p>	<p>N°de LOT 0774919122 3</p>	<p>P10</p>	<p>36,8µg/m<sup>2</sup></p>		<p>Publique</p>
<p>11 Cour muséum entrée métro</p>	<p>N°de LOT 0774919122 3</p>	<p>P11</p>	<p>60,0 µg/m<sup>2</sup></p>		<p>Publique</p>
<p>12 Cour muséum face file 12</p>	<p>N°de LOT 0774919122 3</p>	<p>P12</p>	<p>39,2 µg/m<sup>2</sup></p>		<p>Publique</p>
<p>13 Cour muséum</p>	<p>N°de LOT 0774919122 3</p>	<p>P13</p>	<p>78,8 µg/m<sup>2</sup></p>		<p>Publique</p>

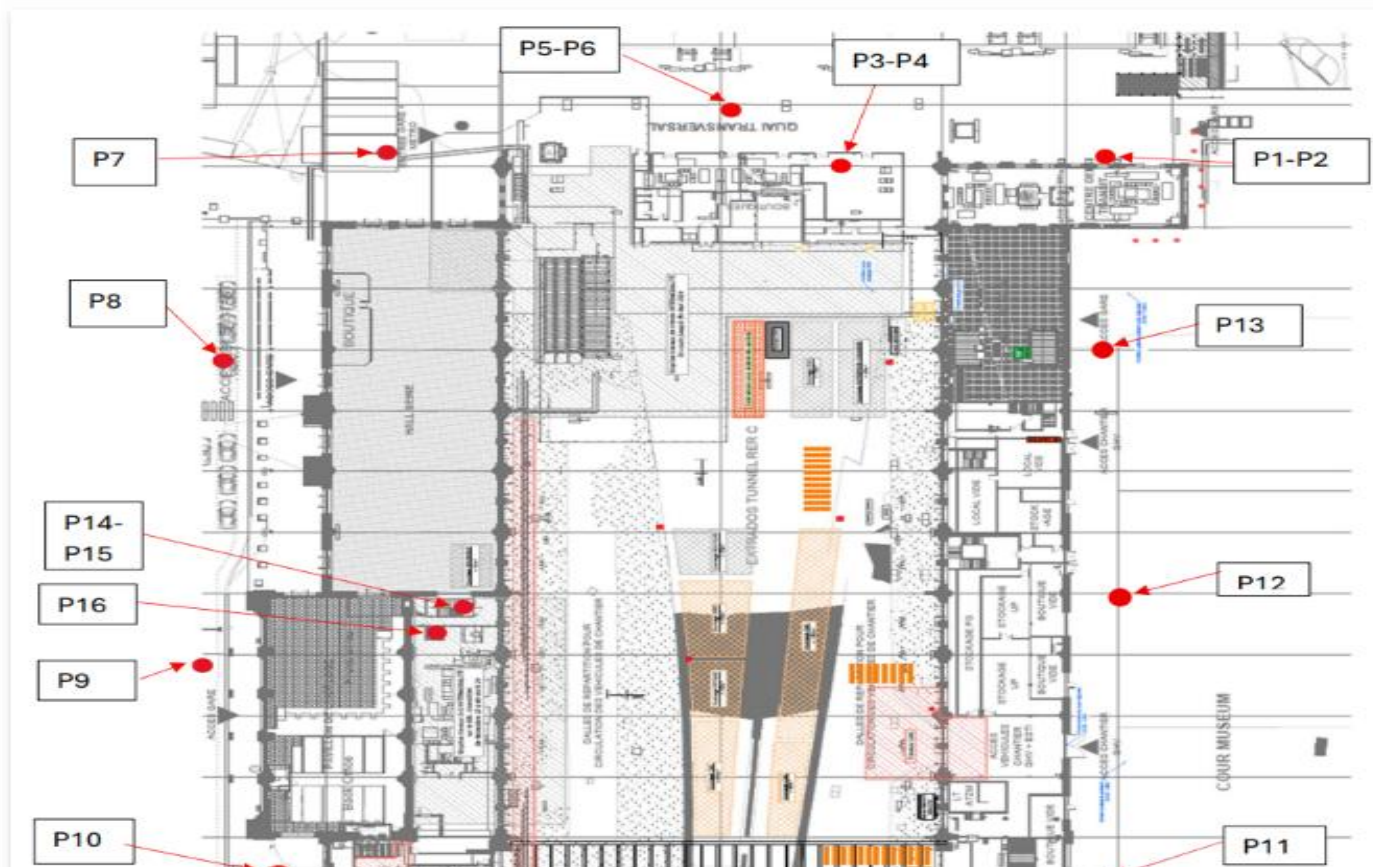
<p>14 PAVILLION HORLOGE ESCALIER RDC</p>	<p>N°de LOT 0774919122 3</p>	<p>P14</p>	<p>11,6 µg/m<sup>2</sup></p>		<p>Publique</p>
<p>15 PAVILLION HORLOGE ESCALIER AVANT TERASSE</p>	<p>N°de LOT 0774919122 3</p>	<p>P15</p>	<p>&lt;10,0 µg/m<sup>2</sup></p>		<p>Publique</p>
<p>16 PAVILLION ASCENSEUR</p>	<p>N°de LOT 0774919122 3</p>	<p>P16</p>	<p>13,6 µg/m<sup>2</sup></p>		<p>Publique</p>

Valeur du seuil limite règlementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Nota** : Les Barres, lisses, Moises, n'ont pas été relevées sur une surface de 0.1 m<sup>2</sup>, Ce résultat recueillis, correspond à la quantification de particules de plomb contenu sur la lingette. Ce résultat quantifié du laboratoire est exprimé en microgrammes par support (µg/support), et à partir de 1 µg/support, le résultat est considéré positif.

**En conclusion pour une cohérence de lectures, ce quantitatif sera interprété en microgrammes par mètre carrés (µg/m<sup>2</sup>)**

## 4. PLANS / CROQUIS



Stratégie de prélèvement lingette zone publique MGA

AOUT 2025

La stratégie de prélèvement de la zone publique du chantier MGA a été réadaptée pour intégrer la circulation exploitant du pavillon de l'horloge dans le cadre des travaux du comble ADAMI.

Ci-dessous le tableau et le plan avec ajouts de prélèvements.

Numéro prélèvement	Zone de prélèvement
1	Centre de transit - Sol
2	Centre de transit - Banc
3	Salon voyageur - Sol
4	Salon voyageur - Banc
5	Quai transversal - Sol
6	Quai transversal - Automate
7	Cour Seine - Entrée
8	Cour Seine le long de la palissade
9	Cour Seine devant pavillon de l'Horloge
10	Cour Seine entrée métro
11	Cour muséum entrée métro
12	Cour muséum face file 12
13	Cour muséum face file 16
14	Pavillon horloge - Escalier rdc/+1
15	Pavillon horloge - Escalier avant accès terrasse
16	Pavillon horloge - Ascenseur

## ANNEXE 1 : PROCES VERBAUX D'ANALYSE

**En Annexes**